



Discipline Concours Complet

Concept d'indemnisation pour la participation aux championnats internationaux (CE / CM / JO) des catégories Elite / Y / J / P ainsi qu'aux CCIO officiels par équipe

1. Voyage des cavalières et cavaliers

Les cavaliers/ères organisent et financent en principe eux-mêmes leurs déplacements lors de manifestations. Les moyens de transport peuvent être choisis librement.

2. Logement des cavalières et cavaliers

CCIO: Les cavaliers/ères organisent et financent en principe eux-mêmes leur logement. Le cas échéant, les logements peuvent être organisés par la FSSE, le chef d'équipe/ responsable du cadre en décidera.

Championnats internationaux : Le logement des cavaliers/ères est organisé et payé par la FSSE.

3. Transport des chevaux

Les cavaliers/ères organisent en principe eux-mêmes les déplacements de leurs chevaux pour les compétitions.

Championnats internationaux : la FSSE paie, selon le budget approuvé, **CHF 0.70 par cheval aller-retour** pour le transport des chevaux. La distance est calculée et arrondie par la FSSE à partir de l'écurie de domicile.

Pour d'autres voyages, la FSSE peut organiser un transport en commun.

Si l'utilisation d'un ferry est obligatoire, les coûts sont pris en charge par la FSSE.

4. Carnet ATA

Les coûts des carnets ATA sont à la charge des cavaliers/ères.

5. Formalités douanières

Si, lors du passage à la frontière, la présence d'un agent de douanes ou d'un vétérinaire est requise, les coûts inhérents sont à la charge des cavaliers/ères.

6. Contrôles sanguins / vaccins

Les coûts éventuels pour les contrôles sanguins ou les vaccins sont à la charge des cavaliers/ères.

7. Vétérinaire

Si la FSSE envoie un vétérinaire d'équipe officiel au concours, la FSSE prend en charge les frais de traitement pendant ce concours. Les frais des médicaments sont toutefois à la charge des cavaliers/ères. Les traitements vétérinaires avant et après la manifestation sont à la charge des cavaliers/ères.

Pour d'autres voyages avec arrêt intermédiaire, la FSSE prend également en charge les frais d'accompagnement du transport par un vétérinaire.

8. Maréchal-ferrant

Le ferrage avant, pendant et après les compétitions est aux frais des cavaliers/ères.

9. Logements intermédiaires

Si des logements intermédiaires doivent être organisés, les frais de logement sont pris en charge par la FSSE.

10. FEI Equine Anti-Doping Controlled Medication Program (EADCMP)

Les EADCMP de la FEI pour les délégations officielles (équipe) sont pris en charge par la FSSE.

11. Finances d'engagement et de départ

Les finances d'engagement et de départ pour les cavaliers/ères d'équipe désignés lors de CCIO, resp. pour tous les cavaliers/ères lors des championnats internationaux, sont prises en charge par la FSSE.

12. Système de prime CCIO

Les quatre meilleurs cavaliers/ères du classement final d'un CCIO reçoivent une prime de la FSSE de CHF 2000.--. Pour les cavaliers/ères d'équipe, les frais d'engagement et de départ sont déduits. Condition à remplir : être prêt à monter dans ou pour l'équipe, si désignée pour ça.

13. Prix en espèces

Les prix en espèces appartiennent aux cavaliers/ères. Les éventuelles déductions pour les impôts et autres sont à la charge des cavaliers/ères et sont généralement déduites directement.

14. Assurances

La FSSE ne conclut aucune assurance pour les chevaux. Les cavaliers/ères ou les propriétaires de chevaux sont responsables de l'assurance de leurs chevaux.

Ce concept a été approuvé le 10.02.2022 par le directoire de la discipline Concours Complet.